



Comment prouver la complicité du banquier de mon ex mari

Par **helisa40**, le 11/12/2008 à 10:40

Bonjour,
Mon futur ex mari s'appuie sur son banquier, dans le cadre du divorce, pour faire un simulacre d'insolvabilité.
Ainsi, depuis plus d'un mois et demi, il laisse son compte personnel à découvert. Ce qui a entraîné un rejet du chèque de la pension alimentaire. Il fait des chèques sans provision. Ce qui a eu pour conséquence des lettres d'interdiction d'émettre des chèques pendant 2 mois.
Ces lettres sont naturellement envoyées au juge, (pour montrer sa situation financière catastrophique et donc baisser la pa) avec bien sûr les menaces (fausses) de son banquier.
A noter que mon ex mari est gérant de deux sociétés et que ses comptes professionnels sont dans la même banque.
Comment donc prouver la complicité du banquier?
Merci beaucoup de votre aide

Par **Thierry Nicolaidès**, le 11/12/2008 à 10:51

Il n'y a pas de complicité du banquier.
Pour un chèque sans provision, votre ex mari peut se voir interdire de chéquier.
Présentez votre chèque à l'encaissement et faites dresser un protêt. Si le compte n'est pas approvisionné, il sera interdit de compte bancaire.
Et demandez au juge d'autoriser un avis à tiers détenteur sur sa société. Comme cela, vous serez payée.
Cordialement
Th N

Par **helisa40**, le 11/12/2008 à 13:40

Merci Th N de votre réponse aussi rapide.
Merci pour le conseil avis au tiers détenteur.
Toutefois, je suis persuadée qu'il y a complicité car j'ai omis de dire que je suis en phase finale de mon divorce et que le juge est en train de fixer ou non la prestation compensatoire. donc vous avez compris....
de plus, le chèque a déjà été représenté 2 fois, j'ai reçu une lettre de sa banque en disant qu'il avait 2 mois pour me payer.
alors?